

Sorl'Inf

Bulletin municipal de Saint-Sorlin de Morestel
Janvier 2021

Chères Saint-Sorlinoises, Chers Saint-Sorlinois,

Au 1^{er} janvier, la tradition veut que l'on se présente mutuellement nos vœux selon la fameuse formule : bonne année et bonne santé.

Nous aurions pu ajouter cette année : meilleure année. 2020, année inédite, fut pour tous riche d'enseignements sur lesquels nous devons rebondir pour bâtir 2021.

Continuons à lutter ensemble contre l'isolement. Un bel exemple fut l'échange de vœux entre les enfants de l'école et nos aînés. Les uns ont été très touchés par l'intention des petits, et les autres émerveillés par la découverte du mode de vie des papys et mamies lorsqu'ils avaient le même âge, au travers de messages emplis d'une grande tendresse. Entendre que de ce temps là, recevoir une orange à Noël comme unique cadeau suffisait à rendre heureux, marque un certain décalage avec nos « besoins » contemporains.

Avec la durée de la situation inédite s'est installée l'angoisse d'un avenir fragile. Nous pensons plus particulièrement aux étudiants contraints de fonctionner individuellement, forcés à un isolement grignotant ainsi l'élan naturel de sociabilité lié à leur jeunesse.

Si tel est votre cas, nous vous lançons un appel : ne restez pas seul ! Partageons nos valeurs ! L'équipe municipale met à votre disposition une commission jeunesse au sein de laquelle vous pourrez vous épanouir à travers des activités variées. Faites vous connaître via le site internet de la commune.

Nous vous contacterons rapidement. L'avenir de la commune est aussi le votre.

Nicole Genin

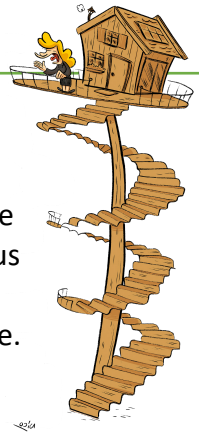
Au cours du conseil municipal, les délibérations suivantes ont été prises pour :

- Attribution de chèques cadeau aux agents municipaux, au prorata de leur temps de travail, sous condition de ne pas être en partance au 31 décembre 2020.
- Donner l'autorisation au maire de déposer un dossier de demande de subvention pour la réalisation d'actions sur le site de l'ENS de Valencey pour 2021
- Attribution d'une demande de subvention au Club Diamant du même montant que l'an dernier, soit 600 euros.

Puis les grandes lignes de la préparation du budget (qui doit être voté pour le 15 avril 2021) furent présentées.

Un compte-rendu de ce conseil municipal plus détaillé est affiché sous le préau, place de la Mairie.

VIE DU VILLAGE



Accessibilité de la mairie

Pour les habitants que la montée d'escaliers de la mairie rebute, il suffit d'appeler le secrétariat avant de vous déplacer : 04 74 80 12 31

Vous serez accueilli au bureau du rez-de-chaussée de la mairie.



SICTOM

Comme vous pouvez le constater sur la feuille jointe à ce Sorl'Info, la collecte des ordures ménagères sur notre commune change à partir du 1^{er} février. Vous pouvez vous rendre sur notre site internet : « saint-sorlin-de-morestel.fr » pour y retrouver le calendrier des passages.

Vaccination anti-Covid 19

Le centre de vaccination dont nous dépendons est situé à Montalieu-Vercieu à la Maison de Santé Pluridisciplinaire, 12 rue du Besset. Le numéro de téléphone pour prise de rendez-vous est le 04 76 00 31 34.

Vous pouvez aussi vous rendre sur le site internet www.sante.fr ; vous y trouverez la liste de tous les centres de vaccination en France. En effet, vous pouvez indifféremment choisir n'importe quel centre de vaccination.

Une séance de vaccination dure environ 45 minutes, le personnel soignant prenant le temps d'être à votre écoute. Selon les dernières informations, la file d'attente est actuellement relativement longue. Cependant la situation peut évoluer rapidement.

Si vous rencontrez des difficultés dans cette démarche d'inscription, vous pouvez contacter la mairie. Nous nous tenons à votre disposition pour vous aider.

Fichier plan d'alerte et d'urgence sanitaire

En 2020, nous avons édité un bulletin d'inscription intitulé « plan d'alerte et d'urgence sanitaire ».

Dans ce Sorl'Info. Nous nous permettons de rediffuser un formulaire à destination des Saint-Sorlinois de plus de 65 ans vivant seuls ou non, qui ne se sont pas inscrits en 2020. Bien entendu, cette inscription n'est pas obligatoire et votre radiation du registre peut être effectuée à tout moment sur simple demande écrite, en mairie. En remplissant ce document, vous nous donnez l'autorisation de vous contacter lors de situations sanitaires graves ou urgentes, par exemple : urgence climatique (canicule, neige, inondations, etc..) mais aussi épidémies, accidents industriels, etc.



Un référent parmi les membres du CCAS vous sera dédié. Il prendra régulièrement de vos nouvelles et vous aidera dans les situations difficiles que vous pourriez alors rencontrer. Vous serez inscrit dans un registre tenu strictement confidentiel, ne pouvant être utilisé à d'autres fins que celles

citées ci-dessus. Après réception en mairie de ce formulaire complété par vos soins, une copie vous sera fournie.

Ceux qui ont rempli ce formulaire en 2020 seront contactés très prochainement dans le but de mettre à jour leurs informations. Nous vous précisons que le document que vous avez rempli lors de la distribution des colis de Noël ne peut servir que pour des propositions festives mais en aucun cas pour les situations d'aide sanitaire.



Inscription à l'école maternelle 2021/2022

Vous vous apprêtez à inscrire votre enfant dans une école maternelle publique. La première inscription se fait en mairie au plus tard au mois de juin précédant l'année scolaire. Retrouvez ici les démarches à engager.

À quel âge ? La nouvelle loi de scolarisation des enfants stipule que l'instruction est obligatoire dès 3 ans. Ainsi, pour la prochaine rentrée, nous scolariserons les enfants nés en 2018.

Pour préinscrire votre enfant à l'école maternelle, téléchargez le formulaire de préinscription disponible sur notre site internet : <https://saint-sorlin-de-morestel.fr/fr/> et rendez-vous à la mairie avec les documents suivants :

- ✓ le livret de famille, une carte d'identité ou une copie d'extrait d'acte de naissance
- ✓ un justificatif de domicile
- ✓ un document attestant que l'enfant a reçu les vaccinations obligatoires pour son âge : antidiptérique, antitétanique, antipoliomyélitique

La mairie vous délivrera un formulaire de préinscription à compléter. Pour enregistrement définitif de l'inscription de votre enfant, un rendez vous vous sera fixé par la directrice de l'école. Vous devrez alors fournir le formulaire de préinscription dûment complété par vos soins, et à nouveau les documents énumérés ci-dessus.

Une réunion de pré-rentree aura lieu fin juin début juillet avec visite de l'école.

VIVRE ENSEMBLE

Point urbanisme : LE SCoT, késako?

« Le Schéma de Cohérence Territoriale est un document de planification et d'urbanisme qui définit les grandes orientations d'aménagement d'un territoire, pour les 15 à 20 ans à venir.

Le Syndicat Mixte du Haut Rhône Dauphinois définit le SCoT non seulement pour les communes de la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné et de la LYSED (Communauté de communes de Lyon St Exupéry). C'est un projet d'avenir qui assure la cohérence des politiques publiques d'urbanisme. Il n'est pas un simple document mais un outil « vivant » et opposable, qui doit se traduire dans les documents d'urbanisme tels que les Plans Locaux (PLU). Pour assurer un aménagement et un développement durables du territoire, il a été fixé de grandes orientations afin d'organiser l'espace et maintenir les grands équilibres entre espaces naturels, urbains et ruraux :

Le SCoT, adopté en 2007, fut un premier pas vers un projet commun. Les orientations en matière de croissance démographique témoignaient de la volonté d'infléchir les tendances passées. L'évaluation de la mise en œuvre du SCoT a toutefois montré des limites : croissance de la population plus importante dans les petites communes que dans les pôles urbains, prédominance de l'habitat individuel et urbanisation diffuse sont les constats majeurs mis en évidence.

À travers le SCoT 2019, les élus affirment leur engagement dans la promotion d'un modèle nécessitant une inflexion forte par rapport aux dernières décennies (23 000 habitants supplémentaires dans le territoire à

horizon 2040 ; production de 14 000 logements soit une diminution de près de 12% de la production par rapport à la dernière décennie).

Face à l'attractivité du territoire, face au rythme soutenu d'artificialisation des sols ces dernières décennies et en l'état actuel des documents d'urbanisme locaux, le SCoT rend prioritaires la maîtrise de l'urbanisation et la rationalisation des zones d'activités économiques, préfigurant une politique foncière ambitieuse, en lien direct avec les compétences des collectivités locales.

La volonté politique de maîtriser la dynamique démographique s'accompagne d'une nécessaire bonne gestion du développement et d'une anticipation sur la pérennité des ressources environnementales, sur lesquelles toute croissance de population pèse. Pour limiter les incidences de ce développement sur l'environnement et pour conserver et améliorer la qualité de vie des habitants, le SCoT prévoit de protéger les principales composantes de la trame verte et bleue et de conditionner le développement urbain à la capacité environnementale du territoire (ressource en eau, capacités d'assainissement et gestion des déchets). Ainsi, le SCoT se fixe comme objectif de relever simultanément deux grands défis :

- Le défi d'un développement maîtrisé, qualitatif et durable, répondant aux aspirations et aux besoins des habitants actuels et à ceux des générations futures : la réussite de cet objectif passe notamment par une maîtrise de l'urbanisation, un développement de formes d'habitats adaptées, une gestion durable des ressources et une amélioration des déplacements quotidiens.
- Le défi d'un territoire structuré autour de secteurs, «espaces du quotidien» propices aux mutualisations et aux coopérations entre collectivités : le renforcement des polarités et la création d'un cadre favorable à un développement économique diversifié (socle productif, économie résidentielle, tourisme...) sont des leviers majeurs pour y parvenir. »

Par ailleurs, le Symbord (Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné) s'est doté depuis l'année dernière d'un nouveau site internet qui présente de nombreux éléments dont les documents du SCoT : www.symbord.fr

Mission Locale Nord-Isère pour les jeunes 16-25 ans

Association financée par l'Etat, le Conseil Régional, le Conseil Départemental et les regroupements de Communes du Nord Isère, la Mission Locale Nord Isère est présente sur l'ensemble du territoire avec ses 5 sites : Bourgoin-Jallieu, Crémieu, La Tour du Pin, Morestel et Villefontaine et ses permanences sur Chavanoz, Les Abrets-en-Dauphiné, Les Avenières-Veyrins-Thuellin, L'Isle d'Abeau, Montalieu-Vercieu, Morestel, Pont de Beauvoisin et Tignieu-Jamezieu.

Elle exerce une mission de service public de proximité avec un objectif : permettre l'autonomie des jeunes de 16 à 25 ans, non scolarisés et les rendre acteurs et responsables de leur insertion sociale et professionnelle.

Elle les accompagne dans leurs parcours d'accès à l'emploi, à la formation et à l'autonomie sociale (santé, logement, mobilité, etc.) en mobilisant les compétences de l'ensemble des partenaires publics et privés, dont les entreprises.

- Vous avez entre 16 et 25 ans, vous n'avez pas de travail, n'arrivez pas à savoir ce que vous souhaitez faire, vous passez des entretiens mais cela n'aboutit pas... La Mission Locale peut vous aider.



Jeunes 16-25 ans

Passer en mode *avenir!*

Capture d'écran

Ma Mission Locale

une seule adresse pour
tous mes projets.

un *métier*
qui me plaît

...une *formation*
pour y arriver

...des *solutions*
pour ma vie quotidienne

INFORMATION ORIENTATION FORMATION EMPLOI VIE QUOTIDIENNE

Site de Morestel
84 Place du 8 mai 1945
04 74 80 40 36
contact@mlni.fr

Ouvert du lundi au vendredi
8 h 30 - 12 h 30 / 13 h 30 - 17 h
Fermeture au public
les jeudis après-midi
Permanences à :
➡ Les Avenières
➡ Montalieu-Vercieu

- Vous connaissez un jeune qui aurait besoin de conseils pour son orientation ou sa recherche d'emploi, d'un appui pour accéder à l'autonomie... La Mission Locale peut l'aider.

Parce qu'aucun jeune ne devrait être laissé sur la touche, la Mission Locale Nord-Isère se déplace au plus près de son public. Comme toutes les Missions Locales de France, la Mission Locale Nord-Isère est au centre du plan d'action pour l'emploi des jeunes, mis en place par l'État en 2020, avec notamment une augmentation de la capacité d'accueil de la Garantie Jeunes et des Parcours Contractualisés d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie (PACEA) ; 2 dispositifs dispensés exclusivement par les Missions Locales. C'est nouveau ! Le site du Gouvernement permet désormais aux jeunes de trouver des offres d'emploi et des actions près de chez eux. Il synthétise également les mesures mises en place pour aider les employeurs et pour les jeunes.

Rendez-vous sur <https://www.1jeune1solution.gouv.fr/> pour en savoir plus.

Etat Civil

Ils se sont mariés en 2020

Simon BARRAL et Lucie BARRAL
Félix PEREZ et Claire MESSEMBOURG
Vincent ROY et Salomé GAY

Ils nous ont quittés en 2020

Odette GONNELLAZ, née GENEVEY
Gabrielle BATIER, née GUILLOT
Suzanne MAGAUD, née BILLET
Michel PAGE

Ils nous ont rejoints en 2020

Honorine RIOBÉ
Eugénie FIEVÉE
Valentin MOTTE
Lowen GREVILLET

Place du 8 Mai 38510 St-Sorlin de M.

04 74 80 12 31

secretariatssm@gmail.com

www.saint-sorlin-de-mostel.fr

Accueil

Mardi : 8h30/11h30 et 15h/19h

Mercredi : 8h30/11h30

Vendredi : 8h30/12h